

Facile
à lire et à
comprendre



Notre Gendarmerie

Explications



Gendarmerie
nationale

 Unapei-IDF



GENDARMERIE

GENDARMERIE

GENDARMERIE
VECTIS
F88301

Une étoile est derrière un mot difficile.*

Les mots difficiles sont expliqués à la fin du document.

1 Histoire de la gendarmerie



La gendarmerie existe depuis longtemps.
Avant, la gendarmerie s'appelait la maréchaussée.
C'était quand la France avait un roi.
Depuis 100 ans, les gendarmes sont devenus très importants.
Les gendarmes sont des militaires.

2 Le travail des gendarmes

- Les gendarmes nous protègent jour et nuit.
Les gendarmes nous portent secours.
- Les gendarmes font respecter la loi par tout le monde.

Les gendarmes font des enquêtes*.

Ils arrêtent les malfaiteurs.

Les malfaiteurs ne respectent pas la loi.

- Les gendarmes assurent la sécurité partout :
sur les routes, sur les plages, à la montagne,
contre les terroristes...
- Les gendarmes surveillent les ports, les aéroports, les gares,
les ministères...
- Les gendarmes surveillent partout en France.
- Les policiers surveillent dans les grandes villes.

3

Comment contacter les gendarmes ?



Par téléphone

En cas d'urgence
appelez le **17** ou le **112**



Sur internet

Le jour et la nuit, un gendarme vous répond sur ce site internet :

[http://www-pp.gendarmerie.interieur.gouv.fr/A-votre-
contact/Discuter-avec-la-Brigade-Numerique](http://www-pp.gendarmerie.interieur.gouv.fr/A-votre-contact/Discuter-avec-la-Brigade-Numerique)

Les gendarmes vous renseignent comme dans une gendarmerie.

Ces gendarmes envoient votre demande à la gendarmerie proche de chez vous.

Ces gendarmes utilisent le Falc.



A l'extérieur

Je peux rencontrer des gendarmes quand :

- je fais des courses
- je vais à l'école
- je vais au travail
- je vais en vacances.

Les gendarmes veillent à la sécurité de tout le monde.

Les gendarmes patrouillent :

à pied dans les rues, en voiture, en fourgon, à cheval, à moto.

Les gendarmes rencontrent les personnes :

- pour les connaître
- pour parler avec eux
- pour savoir ce qui se passe.

Les gendarmes sont aussi à la campagne au bord des routes.

Ils contrôlent :

- les voitures,
- les camions
- les conducteurs et les passagers.

Les gendarmes surveillent les grands événements.

Pour les grands matches de foot, ils font respecter par exemple :

- les files d'attente
- les interdictions de passage
- l'ordre de dispersion :
quand il faut partir du stade.

A la gendarmerie

Nous devons toujours montrer notre carte d'identité aux gendarmes.

Nous allons à la gendarmerie pour :

- Déposer une main courante* :
le témoin* ou la victime* raconte au gendarme ce qui s'est passé.
Le gendarme écrit la main courante.
La main courante peut servir pour plus tard.
- Porter plainte* :
Les gendarmes font une enquête*.
Il y aura peut-être un procès*.
- Répondre à des questions, si on est convoqué comme témoin dans une enquête*.
- On a fait quelque chose de mal.
Les gendarmes font une enquête*.
Les gendarmes nous emmènent à la gendarmerie.
Ils posent des questions.
On peut être mis en garde-à-vue*.



4

Les infractions* les plus importantes.

La complicité

Une personne aide quelqu'un à faire quelque chose d'interdit.
La personne est complice.

Par exemple :

- elle aide à préparer un vol
- elle prête une arme
- elle oblige quelqu'un à voler
- elle paye quelqu'un pour voler.

Les violences

Une personne frappe quelqu'un.
Une personne insulte quelqu'un.

Les appels téléphoniques malveillants

Une personne malveillante est une personne qui veut faire du mal.
Elle téléphone souvent.
Elle téléphone jour et nuit
Elle envoie des textos souvent.

L'enregistrement et l'envoi d'images de violence

Une personne fait des vidéos ou des photos de violence.
Elle les envoie à d'autres personnes.

L'entrave* en réunion dans les immeubles

*L'entrave c'est quand des personnes empêchent de passer dans un couloir ou un escalier.

Les personnes empêchent la police et les pompiers de porter secours.

C'est plus grave s'ils menacent les habitants.



Les agressions sexuelles

Pour avoir des relations sexuelles,
Il faut que la personne soit d'accord.

C'est une agression sexuelle ou un viol :

- Si la personne n'est pas d'accord
- Si la personne est surprise par l'agresseur
- si l'agresseur ment à la personne.

L'agresseur force la personne par exemple :

- A se déshabiller
- A caresser le sexe de l'agresseur
- A se caresser le sexe
- A se rentrer ou se faire rentrer un objet dans une partie sexuelle.

L'agresseur l'oblige par la force :

- Il la tient
- Il la menace avec une arme.

Le vol

La loi punit le voleur :

- de 3 ans d'emprisonnement
- à payer 45 000€

Par exemple : vous prenez un vélo.

Vous l'utilisez et vous le rapportez.

Pour la loi, c'est un vol.

Vous serez puni pour ce vol.

Par exemple, vous prenez le vélo de quelqu'un de votre famille.

Ce n'est pas un vol.

Votre famille c'est :

- Votre femme, votre mari ou vos enfants
- Vos parents, vos sœurs et vos frères
- Vos grands-mères et vos grands-pères.

Attention :

On ne doit pas prendre aux autres personnes :

- Leur carte d'identité
- Les autres papiers d'identité
- Leur chéquier ou leur carte de crédit.

On n'a pas le droit de vous les prendre :

- Personne de votre famille,
- Ni votre tuteur, ni votre curateur,
- Ni votre mandataire judiciaire, si vous en avez.

Il y a plusieurs sortes de vols :

- le vol,
- l'escroquerie,
- l'abus de confiance...

Un délinquant* vole par exemple de l'argent, des bijoux ou une voiture.

Un délinquant peut aussi voler des objets très chers dans une maison.

Voici des exemples :

- Le vol :
le voleur vole un porte-monnaie ou une voiture.
- L'escroquerie :
l'escroc se fait passer pour quelqu'un d'autre.
Par exemple, l'escroc vend des objets pour une personne.
Mais l'escroc garde tout l'argent pour lui.

L'abus de confiance

Par exemple, un monsieur fait entrer un vendeur chez lui.

Le vendeur fait signer au monsieur la commande de travaux dans la maison.

Le monsieur paye les travaux.

Mais les ouvriers ne viennent jamais.

L'abus de faiblesse

Le délinquant* profite d'une personne faible :

- La personne a moins de 18 ans
- La personne est handicapée
- La personne est âgée.

La personne fait confiance au délinquant.

Mais le délinquant profite de la personne.

Par exemple :

Une personne ne sait pas lire.

Mais un libraire lui vend un livre très cher.

Le libraire vole la personne.

Le chantage

Le chantage c'est une menace.

Le délinquant* vous menace de raconter vos secrets.

Il vous oblige à :

- signer un papier important
- lui donner de l'argent
- lui dire un secret important.

L'extorsion

C'est vous obliger à donner de l'argent.

Par exemple :

un délinquant bloque votre ordinateur.

Vous lui donnez de l'argent.

Le délinquant débloque votre ordinateur.

La mendicité agressive

Un mendiant délinquant* vous oblige à lui donner de l'argent.

Il vous fait peur :

- par la force
- avec un chien dangereux
- avec une arme.

Le harcèlement

Le harcèlement c'est faire du mal à une personne.

Les attaques se répètent souvent.

C'est par exemple :

- frapper la personne
- lui demander de l'argent
- se moquer d'elle avec méchanceté
- raconter des mensonges sur elle.
Les mensonges peuvent être diffusés sur internet.
- Montrer des photos qui humilient* la personne.

L'humiliation

Humilier c'est blesser une personne.

La personne est blessée dans son amour propre.

La personne harcelée est la victime* :

- elle a honte
- la personne se croit abandonnée
- elle a peur
- elle a du mal à réfléchir
- la personne se rend malade :
elle ne dort plus.
- la personne veut mourir.

Vous êtes le témoin* ou la victime* de harcèlement.

Vous cherchez de l'aide et des solutions.

Vous devez en parler à :

- vos parents ou quelqu'un de votre famille
- un adulte encadrant
- un ami ou un camarade.

Le contrôle d'identité

C'est quand un gendarme vous demande votre carte d'identité.

Vous n'avez pas votre carte d'identité.

Vous montrez une carte officielle avec votre photo :

- Votre passeport
- Votre permis de conduire
- Votre carte vitale
- Votre carte d'invalidité.

Un étranger doit montrer sa carte de séjour.

Vous n'avez pas de carte sur vous.

Une personne vous connaît bien.

Cette personne peut confirmer votre identité.

Les gendarmes contrôlent l'identité des personnes.

C'est important pour empêcher les attentats terroristes.

Vous êtes en voiture.

Les gendarmes peuvent contrôler les personnes et les papiers de la voiture.

Les gendarmes font des contrôles :

- pour que les routes soient moins dangereuses
- pour lutter contre les délinquants*.



Les mots difficiles

Une étoile* est derrière un mot.
Le mot est expliqué ici.

*un agresseur :

c'est une personne qui attaque une autre personne.

*un délinquant :

c'est une personne qui ne respecte pas la loi.

*une enquête :

ce sont des recherches pour trouver des preuves, des traces, des témoins ou des documents.

***une garde-à-vue :** quand une personne doit rester à la gendarmerie pendant plusieurs heures ou plusieurs jours.

***humilier :** c'est blesser une personne dans son amour propre.
Elle subit une humiliation.

*une infraction :

c'est une faute.

Une personne a fait quelque chose d'interdit :
par exemple, elle a volé.

Une personne n'a rien fait :
par exemple, elle n'a pas aidé une personne en danger.
La personne est responsable de ses actes.

*une main courante :

c'est un cahier de la gendarmerie
Dans ce cahier sont écrits les événements de tous les jours.

*une plainte :

une victime* porte plainte.
La victime raconte au gendarme ce qui s'est passé.
Le gendarme écrit les paroles de la victime.

*un procès :

une victime fait un procès.
La victime demande à un juge d'intervenir.

*un témoin :

une personne voit ou entend quelque chose.
Elle peut le raconter.
Elle le prouve avec sa signature.

*la victime :

c'est la personne à qui on a fait du mal.
La personne est blessée.
La personne peut être choquée.
La victime peut aussi être tuée.

Cette plaquette est écrite en facile à lire et à comprendre.

Le facile à lire et à comprendre est une méthode qui rend les informations accessibles à tous.

La transcription a été réalisée par l'atelier FALC d'Avenir Apei - CARRIÈRES-SUR-SEINE (78) - Mars 2021



15, rue Coysevox
75018 PARIS

e-mail : contact@unapei-idf.org

www.unapei-idf.org



www.gendarmerie.interieur.gouv.fr